

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 4 AVRIL 2017 à 18 h

Etaient présents : MM Alain FONTAINE, Michel MEUNIER, Didier BEAUJOUAN, Patrick CARPOPHORE, Jean-Michel MARIE, Alain MOUROCOQ, Nadine HAIE et Monique SAINT LEGER,

Etaient absents excusés : M. Gilles VARON (pouvoir à D. Beaujouan) et Mme Muriel LEBLANC

Etait absente : Mme Catherine CARTRY

Assistait également : M. Jean BRUNEEL, trésorier

Ordre du jour : compte administratif 2016 - affectation du résultat - vote des taxes communales - budget primitif 2017 - subventions - fixation des indemnités du maire et des adjoints – protocole d'accord pour la reprise des travaux de la mairie - questions et informations diverses.

A la demande du syndicat intercommunal du collège Paul Eluard de Dives sur mer, il conviendrait de délibérer pour y admettre la commune de Cabourg. Il est proposé d'ajouter ce point à l'ordre du jour, ce qui est accepté par les membres du conseil municipal.

Secrétaire de séance : Mme Saint-Léger

Le compte rendu de la réunion du 17/02/2017 n'ayant pas fait l'objet d'observations, est approuvé.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Monsieur le Maire a donné lecture du compte administratif 2016 qui fait ressortir les résultats suivants :

La section investissement fait ressortir un résultat excédentaire de 34 389.02 € établi comme suit : excédent 2015 de 11 298.88 € auquel s'ajoute l'excédent 2016 de 23 090.14 €.

La section fonctionnement fait ressortir un résultat excédentaire de 75 919.41 € établi comme suit : excédent 2015 de 57 625.58 € plus excédent 2016 de 18 293.83 €.

La balance de l'exercice 2016 s'élève à un résultat positif de 75 919.41 €.

AFFECTATION DU RESULTAT 2016

| | | |
|---|---|-------------|
| Excédent d'investissement au 31/12/2016 | + | 34 389.02 € |
| Restes à réaliser dépenses | - | 19 880.00 € |
| Restes à réaliser recettes | + | 0.00 € |

Les résultats ne font ressortir aucun besoin de financement.

La reprise de l'excédent d'investissement sera inscrite en recettes d'investissement pour la somme de 34 389 € et l'excédent de fonctionnement sera inscrit en recettes de fonctionnement pour la somme de 75 919 €.

Ce budget 2017 est voté avec deux inconnues majeures. La fusion des communautés de communes entraîne une modification de la fiscalité communale et intercommunale par un mécanisme d'attributions de compensations dont les composantes ne sont pas encore bien définies, et celles ci auront vraisemblablement une incidence sur les dotations de l'État, qui par ailleurs ne sont toujours pas notifiées. Le présent budget et donc les décisions sur la fiscalité, sont proposés avec des recettes incertaines.

VOTE DES TAXES COMMUNALES

Malgré l'incertitude du montant des attributions de compensation avec la nouvelle communauté de communes, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taxes communales, les taux restent identiques à l'année 2016, soit : TF bâti : 5.81 % et TF non bâti : 12.37 %

Il n'y a plus de Contribution Foncière des Entreprises (CFE), transférée avec toute la fiscalité professionnelle à la communauté de communes.

TH : 2.58 % S'agissant de la taxe d'habitation, le taux se trouve modifié et ramené à sa valeur de l'année 2010 d'avant réforme de la taxe professionnelle, qui avait vu compenser une perte de recettes par un transfert de taxe d'habitation. L'opération s'avérait neutre tant pour le contribuable que pour la commune. Cette année, avec la fusion des communautés de communes, c'est l'inverse qui se produit, la baisse du taux communal se retrouvera en hausse dans la fiscalité de la communauté de communes, avec la même neutralité pour le contribuable.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve et vote le Budget Primitif 2017 arrêté aux sommes suivantes tant en dépenses qu'en recettes :

Section de Fonctionnement 205 639 €

Section d'Investissement 43 281 €

En investissement cette année, la commune entend refaire la toiture des bâtiments annexes du logement communal, et remplacer les vieux radiateurs de ce même logement. On trouve aussi au budget des dépenses d'aménagement du cimetière, le solde des études de PLU, et l'annualité du dernier effacement de réseaux due à Sdec-énergie.

Il n'y a aucun emprunt.

Le budget peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures du secrétariat de mairie.

VOTE DES SUBVENTIONS 2017

Comme chaque année, la commune a été destinataire de différentes demandes de subventions, le conseil a décidé d'octroyer les sommes de : 200 € à l'ALD, 150 € aux P'tites Mains, 100 € à la Double Croche et 50 € à l'association l'Envol.

FIXATION DES INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Un décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 modifie celui du 23 décembre 1982 sur la référence de calcul des indemnités. Le maire percevra une indemnité de 17 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique et les adjoints percevront 6.6 % du même indice.

PROTOCOLE D'ACCORD POUR LA REPRISE DES TRAVAUX DE LA MAIRIE

Dans le problème des déformations du plancher après les travaux de la mairie, l'expert judiciaire a retenu dans son rapport du 28/10/2016, des défauts de conception et d'exécution et s'est prononcé sur le partage des responsabilités des quatre parties adverses pour la prise en charge des travaux de reprise d'un montant estimé à 16 500 €TTC, et des frais déjà engagés par la commune pour globalement 6 746,89€.

Les contacts pris par notre avocat auprès des représentants des parties semblent aller vers l'acceptation des conclusions de l'expert judiciaire et un protocole d'accord transactionnel doit maintenant être conclu. Le conseil municipal doit se prononcer en autorisant le maire à signer cet accord dans l'hypothèse de sa validation.

Le conseil se prononce favorablement.

ADHÉSION DE LA COMMUNE DE CABOURG AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU COLLÈGE

Du fait de la fusion des deux collèges de Cabourg et Dives sur mer il est intéressant que la commune de Cabourg puisse adhérer au syndicat intercommunal existant. Le syndicat du collège nous demande de délibérer en ce sens, ce qui est accepté par le conseil municipal.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.

- une étude est en cours auprès de sdec-énergie pour la suppression du transformateur poste-tour du Lieu Thil.
- PLU : nous aurons une dernière réunion avec le bureau d'études après réception du rapport du commissaire enquêteur, pour examen des observations et conclusions de l'enquête, et suite à donner.

La séance est levée à 21 h.

la secrétaire de séance, Monique Saint-Léger